

CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 29 janvier 2013 à 19 h 20, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Sylvie Dupont-Simard  
Monsieur Luc Gaudreault  
Monsieur Réjean Gélinas  
Monsieur Yvon Geoffroy  
Monsieur Alain Gervais  
Madame Johanne Harvey  
Monsieur Jean-Pierre Hogue  
Monsieur Réal Julien

Monsieur Serge Lafontaine  
Monsieur Martin Lafrenière  
Monsieur Mario Lebel  
Madame Line Lecours  
Madame Patricia Pépin  
Monsieur Maurice Poudrier  
Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Mario Lebel participe à distance par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat à La Tuque.

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière a quitté vers les 19 h 50.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 92 0113**

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0113-01 soit

adopté avec les ajouts suivants :

- 6.02 Comité d'amélioration des saines habitudes de vie
- 7.04 Demandes relatives au transport
- 12.06 Octroi de contrat – Contrôles d'accès et réaménagements de locaux au centre administratif
- 12.07 Octroi de contrat – Remplacement du lave-vaisselle de la cafétéria – École secondaire des Chutes

Adopté unanimement

Approbation du  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 93 0113**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal.

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0113-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

En étant aux sujets présentés par la direction générale, monsieur Denis Lemaire présente une recommandation pour désigner la personne responsable de l'observation des règles contractuelles. Il est alors donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Désignation –  
Responsable règles  
contractuelles

**RÉSOLUTION 94 0113**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* modifie la *Loi sur les contrats des organismes publics* afin de renforcer l'intégrité en matière de contrats publics;

CONSIDÉRANT que l'une des modifications oblige le dirigeant d'un organisme public à désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie désigne le directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique pour agir à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles dans le cadre d'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Adopté unanimement

Consécutivement, les sujets présentés par la présidence sont considérés et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Rapport annuel  
2011-2012

**RÉSOLUTION 95 0113**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire de l'Énergie prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat et conclue avec la ministre;

CONSIDÉRANT que les Services du secrétariat général et des communications ont élaboré, notamment en collaboration avec les Services éducatifs (jeunes) et les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le rapport annuel 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2011-2012 de la Commission scolaire de l'Énergie, tel que décrit au document 0113-03.

Adopté unanimement

Condoléances

**RÉSOLUTION 96 0113**

CONSIDÉRANT que madame Manon Périgord, enseignante en adaptation scolaire à l'école Saint-Jacques de Shawinigan est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des condoléances soient transmises à son conjoint monsieur Jean Leboeuf et à sa famille.

Adopté unanimement

Condoléances

**RÉSOLUTION 97 0113**

CONSIDÉRANT que madame Madeleine Barrette Roy, mère de madame Céline Roy, directrice des écoles de la Petite-Rivière et Villa-de-la-Jeunesse est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que des condoléances soient transmises à madame Céline Roy et à sa famille.

Adopté unanimement

Condoléances

**RÉSOLUTION 98 0113**

CONSIDÉRANT que monsieur Bertrand Tremblay, père de monsieur François Tremblay, régisseur aux Services du transport scolaire est récemment décédé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des condoléances soient transmises à monsieur François Tremblay et à sa famille.

Adopté unanimement

Délégation au  
CLD Mékinac

**RÉSOLUTION 99 0113**

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire de l'Énergie siège au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) Mékinac pour représenter le secteur éducation;

CONSIDÉRANT que le CLD a signifié à la présidente son retrait du conseil d'administration en raison de ses absences et qu'il sollicite des suggestions de la Commission scolaire quant aux personnes pouvant être aptes à occuper le siège réservé au secteur éducation;

CONSIDÉRANT que les rencontres du conseil d'administration du CLD antérieurement tenues les mercredis ont désormais lieu les mardis;

CONSIDÉRANT que les séances du conseil des commissaires et les rencontres de travail des commissaires ont lieu les mardis et, de ce fait, explique la non disponibilité de la présidente pour les rencontres du CLD;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires accorde une importance à la présence d'un élu scolaire, particulièrement la présidente, au sein du conseil d'administration du CLD Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que demande soit faite au conseil d'administration du CLD Mékinac de modifier son calendrier de rencontres afin que celles-ci se tiennent une journée autre que les mardis, et ce, afin de permettre à la présidente d'y siéger;



Président(e)



Secrétaire

QU'à défaut, la Commission scolaire de l'Énergie suggère le nom de monsieur Christian Amyot, directeur du Carrefour Formation Mauricie, pour représenter le secteur éducation au sein du conseil d'administration du CLD Mékinac.

Adopté unanimement

Félicitations

**RÉSOLUTION 100 0113**

CONSIDÉRANT que six (6) entreprises Jeune COOP ont procédé à leur ouverture officielle à l'école secondaire des Chutes, le 4 décembre dernier, soient :

- Boizart;
- La faim justifie les moyens;
- Les bricoleurs;
- Piñata Recyclée;
- Le groupe des BULLES!;
- Vert-Nature.

CONSIDÉRANT que ces projets offrent aux jeunes l'occasion de prendre conscience, par l'expérimentation, que les solutions résident dans la prise en charge individuelle et collective et qu'ils leur permettent de réaliser qu'il est possible de créer leur propre emploi;

CONSIDÉRANT que ces projets misent sur la solidarité et l'entraide;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des félicitations soient adressées au personnel et aux étudiants qui ont contribué à la mise sur pied de ces six (6) entreprises.

Adopté unanimement

Remplacement  
d'un commissaire  
– Comité C.A.S.H.

**RÉSOLUTION 101 0113**

CONSIDÉRANT que madame Brunelle Lafrenière a été désignée pour siéger au Comité aviseur des saines habitudes de vie et à l'utilisation des infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT que madame Lafrenière a signifié sa non disponibilité pour poursuivre ce mandat;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de remplacer madame Lafrenière;



EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que madame la commissaire Brunelle Lafrenière soit remplacée par madame la commissaire Line Lecours au Comité aviseur de saines habitudes de vie et à l'utilisation des infrastructures sportives.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Renée Tremblay soumet alors des recommandations et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Présentation  
Clientèle officielle  
30 septembre 2012

**RÉSOLUTION 102 0113**

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit déposé le document 0113-04 relatif à la clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2012.

Adopté unanimement

Services éducatifs  
dispensés à la CSÉ  
en 2013-2014

**RÉSOLUTIONS 103 0113**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la commission scolaire détermine les services éducatifs dispensés par les écoles;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que les services éducatifs dispensés par les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie en 2013-2014 soient adoptés tels que décrits au document 0113-05.

Adopté unanimement

Critères  
d'inscriptions –  
2013-2014

**RÉSOLUTION 104 0113**

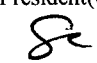
CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire de l'Énergie établit les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que les critères d'inscription 2013-2014 soient adoptés tels que décrits au document 0113-06.

Adopté unanimement

  
Président(e)

  
Secrétaire

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière quitte la séance à ce moment-ci soit vers les 19 h 50.

**RÉSOLUTION 105 0113**

CONSIDÉRANT que des demandes relatives au transport scolaire ont été présentées à la Commission scolaire de l'Énergie, à savoir :

- Demande de changement d'un point d'embarquement pour un embarquement à domicile (Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue);
- Demande de transport sur un chemin privé (La Tuque, chemin des Colibris);
- Demande de changement d'un point d'embarquement pour un embarquement à domicile (La Tuque, quartier Bel-Air).

CONSIDÉRANT que le Comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire a procédé à l'étude de ces demandes et a soumis des recommandations au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à ces recommandations ainsi qu'en tenant compte de la *Politique de transport scolaire*, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE :

- 1) QU'EN référence à la demande de changement du point d'embarquement à Shawinigan pour un embarquement à domicile (Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue) que celle-ci soit refusée mais que soit offert aux parents concernés une modification du parcours en contrepartie des coûts afférents tels que prévus aux règles de gestion du transport applicables.;
- 2) QU'EN référence à la demande de transport sur un chemin privé à La Tuque (chemin des Colibris), que celle-ci soit refusée parce que le transport scolaire ne peut s'effectuer que sur des voies publiques en bon état et carrossables à l'année longue;
- 3) QU'EN référence à la demande de changement d'un point d'embarquement pour un point d'embarquement à domicile (La Tuque, quartier Bel-Air), que celle-ci soit refusée, le point d'embarquement étant cependant relocalisé pour l'élève concerné.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, les commissaires autorisent la conclusion d'une entente avec Éducation internationale, et ce, après avoir reçu les informations requises de monsieur Denis Lampron.

**RÉSOLUTION 106 0113**

CONSIDÉRANT que *Éducation internationale* est une coopérative de services et d'échanges en éducation;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de cette coopérative et qu'elle reconnaît que l'éducation est indispensable à la société et qu'elle souhaite contribuer à l'internationalisation de l'éducation québécoise;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire désire collaborer à la réalisation d'un projet spécifique de recrutement en Guadeloupe;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'une entente de collaboration est requise avec *Éducation internationale*;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec la coopérative *Éducation internationale* pour un projet de recrutement d'élèves en Guadeloupe;

QUE madame Lucie Lafond, coordonnatrice à l'éducation des adultes, soit désignée pour agir à titre de représentante de la Commission scolaire de l'Énergie dans le cadre de l'application de cette entente;

QUE, finalement, madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Consécutivement les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services du secrétariat général et des communications et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

**RÉSOLUTION 107 0113**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, que, chaque année, la

Commission scolaire de l'Énergie établit un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;



CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la Commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption de ces documents;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soient déposés, aux fins de consultation, les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014 à 2015-2016, décrit au document 0113-07;
- Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2013-2014, décrite au document 0113-08;
- Actes d'établissement des écoles et des centres 2013-2014, décrits au document 0113-09.

Adopté unanimement

Désignation

**RÉSOLUTION 108 0113**

CONSIDÉRANT que *la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* modifie *la Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT, par suite et en référence à l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire de l'Énergie doit désigner une personne pouvant, sur demande, assister les parents des élèves directement impliqués par une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie désigne monsieur Normand Piché, directeur adjoint aux Services éducatifs (jeunes) pour prêter, sur demande, assistance aux parents des élèves directement impliqués par une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel présente un suivi budgétaire de l'année 2012-2013 soit un sommaire au 30 septembre 2012. Au terme des renseignements fournis par monsieur Trudel, il est procédé au dépôt du document.



**RÉSOLUTION 109 0113**

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé le document 0113-10 relatif au suivi budgétaire 2012-2013 – Sommaire au 30 septembre 2012.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées en suivi des explications de monsieur Richard Boyer.

**RÉSOLUTION 110 0113**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour le programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a paru sur le site S.E.A.O. ainsi que dans le journal Le Nouvelliste ;

CONSIDÉRANT les résultats d'ouverture des soumissions décrits au document 0113-11;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE de retenir les services de *Impact Mauricie* à titre de consultant pour le programme d'aide aux employés;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer les documents afférents, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

**RÉSOLUTION 111 0113**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Denise Fortin, secrétaire de gestion, aux Services des ressources financières et aux Services éducatifs jeunes au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective le 2 mars 2013;

- Monsieur Jean-Guy Boisvert, inscrit sur la liste prioritaire du personnel de soutien, laquelle est effective le 23 juin 2012.

Adopté unanimement

Démission

**RÉSOLUTION 112 0113**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel enseignant a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Pierre-Marc Carbonneau, enseignant en musique à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective le 7 janvier 2013.

Adopté unanimement

Règlement d'un grief

**RÉSOLUTION 113 0113**

CONSIDÉRANT que le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) a déposé un grief (numéro

202-0003100-5110);

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conclure une entente hors cours quant au règlement de ce grief;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente hors cour concernant le grief précité avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) et les personnes salariées concernées;

QUE par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire et le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Richard Boyer, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagement –  
Personnel de  
soutien

**RÉSOLUTION 114 0113**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de personnel de

soutien;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;



Président(e)



Secrétaire

CONSIDÉRANT la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE l'engagement de madame Élodie Cadet, technicienne en transport scolaire, poste régulier à temps complet de 35 heures par semaine aux Services éducatifs jeunes (service du transport scolaire), au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 4 février 2013.

Adopté unanimement

Par la suite, les sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique sont considérés et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Christian Lafrance.

Achat d'un  
bouteur – CFM

**RÉSOLUTION 115 0113**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'achat d'un bouteur sur chenilles usagé pour des besoins pédagogiques du Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme « *Mécanique de véhicules lourds routiers* », que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé, par la mesure 50580 « *Financement de l'équipement de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes* », une allocation visant à financer aux deux tiers, les coûts d'acquisition de l'équipement;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 6 décembre 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0113-12;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions, la conformité du véhicule en lien avec les exigences du programme du Ministère et la recommandation des représentants du Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que la proposition du plus bas soumissionnaire est déclarée non conforme, le fournisseur n'ayant pas transmis avec sa soumission l'attestation du ministère du Revenu du Québec, tel que requis au cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation des représentants du Carrefour Formation Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour l'achat d'un bouteur sur chenilles usagé avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit, *Hewitt Équipement ltée*, au montant de 94 879,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Modification au  
contrat – Réfection  
de l'enveloppe  
extérieure, Phase  
2– Antoine-Hallé

**RÉSOLUTION 116 0113**

CONSIDÉRANT la résolution 275 0512 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, phase 2, à l'école Antoine-Hallé, avec *Paul-A. Bisson inc.*, au montant de 214 212,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT, par la même résolution, que le directeur général est mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que « dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées ne peut cependant excéder 10 % du montant initial du contrat »;

CONSIDÉRANT l'avenant de modification numéro 7 soumis à l'analyse conjointe réalisée par Michel Pellerin, architecte, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique dont les documents sont décrits au document 0113-13;

CONSIDÉRANT que l'avenant de modification numéro 7 au montant de 228,85 \$ avant les taxes, entraîne un dépassement de 4 % supérieur à la délégation initiale du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modification numéro 7 pour des travaux additionnels liés à des conditions existantes imprévues, pour un montant total de 228,85 \$, avant les taxes;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modification numéro 7 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Modification au  
contrat –  
Auditorium et

**RÉSOLUTION 117 0113**

CONSIDÉRANT la résolution 328 0612 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature

  
Président(e)

  
Secrétaire

d'un contrat pour l'exécution du projet d'auditorium et d'accessibilité à l'école secondaire du Rocher avec *Paul-A. Bisson inc.*, au montant de 688 288,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT, par la même résolution, que le directeur général est mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que « dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées ne peut cependant excéder 10 % du montant initial du contrat »;

CONSIDÉRANT les avenants de modification numéros 8, 9, 10 et 11 soumis à l'analyse conjointe réalisée par Michel Pellerin, architecte, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique dont les documents sont décrits au document 0113-14 ;

CONSIDÉRANT que les avenants de modification numéros 8, 9, 10 et 11 au montant de 22 815,65 \$ toutes taxes incluses, entraînent un dépassement de 1,8 % supérieur à la délégation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE l'acceptation des avenants de modification numéros 8, 9, 10 et 11 pour des travaux additionnels liés à des conditions existantes imprévues, à l'isolation et la finition d'un mur extérieur existant pour un montant total de 22 815,65 \$, toutes taxes incluses.

Adopté unanimement

Contrat –  
Remplacement de  
portes (4 écoles)

**RÉSOLUTION 118 0113**

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation globale de 48 000 \$ pour la réalisation du projet de remplacement de portes dans quatre (4) écoles, répartie comme suit :

- ✓ budget « AMT 60 % 2012-2013 » 46 000 \$;
- ✓ budget « AMT 40 % 2012-2013 » 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appels d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 8 janvier 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0113-15;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacements de portes dans quatre (4) écoles soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Installation DL inc.* au montant de 58 081,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les travaux devront être complétés à la fin de mars 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans les budgets « AMT 60 % et AMT 40% 2012-2013 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement

Mise aux normes  
CSST

**RÉSOLUTION 119 0113**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a réservé un budget global de 194 000 \$ pour la réalisation du projet de mise aux normes CSST, réparti comme suit :

- ✓ budget « Mise aux normes CSST » 84 000 \$;
- ✓ budget « Produit de la vente du Collège St-Gabriel de St-Tite » 110 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 janvier 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0113-16;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le contrat pour l'exécution du projet de mise aux normes CSST soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Précision* au montant de 114 762,30 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en fin avril 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Réaménagement  
locaux centre  
administratif

**RÉSOLUTION 120 0113**

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation globale de 107 000 \$ pour la réalisation du projet de contrôles d'accès et de réaménagement de locaux au centre administratif, répartie comme suit :

- ✓ budget « AMT 60 % 2012-2013 » 50 000 \$;
- ✓ budget « AMT 40 % 2012-2013 » 57 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres, sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 28 janvier 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0113-17;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de contrôles d'accès et de réaménagements de locaux au centre administratif soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction Richard Champagne*, au montant de 106 772,81 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin de mars 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement



Président(e)



Secrétaire



**RÉSOLUTION 121 0113**

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien 2010-2011 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 80 000 \$ pour la réalisation du projet de remplacement du lave-vaisselle de la cafétéria à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres, sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 28 janvier 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0113-18;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du lave-vaisselle de la cafétéria de l'école secondaire des Chutes soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Rénovation Guy Lord* au montant de 62 094,00 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en mars 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Clôture de la  
séance

À 20 h 30, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

**RÉSOLUTION 122 0113**

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE



Président(e)



Secrétaire